



DOSSIER DE PRESSE RAPPORT 2018 DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PETITE ENFANCE

JANVIER 2020



SOMMAIRE

1 LA DEMOGRAPHIE DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS P.3

- L'indice de fécondité baisse pour la 4^{ème} année consécutive
- Une légère baisse du nombre d'enfants de moins de trois ans à court terme, une stabilisation à long terme
- Les jeunes enfants de famille recomposée ou monoparentale plus exposés à la pauvreté
- Les mères d'un enfant en situation de handicap plus souvent inactives ou au chômage

2 L'OFFRE D'ACCUEIL EST DE 58,9 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS P.6

3 LA BAISSSE DU RECOURS AUX ASSISTANTS MATERNELS ET AU CONGE PARENTAL CONTINUE P.8

- Moins d'enfants gardés par les assistants maternels, qui restent cependant le mode d'accueil le plus important
- Une augmentation continue du nombre de parents qui ont recours aux micro-crèches
- Seulement 6% de pères bénéficiaires du complément d'activité pour congé parental
- Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans varie selon les départements

4 LES ENFANTS VUS PAR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE P.12

ANNEXE P.14

- Présentation de l'Onape



1. LA DEMOGRAPHIE DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

L'indice de fécondité baisse pour la 4^{ème} année consécutive

En 2018, 758 000 bébés sont nés en France, soit 12 000 de moins qu'en 2017. Avec cette quatrième année de baisse consécutive, le nombre de naissances revient au niveau de 1997, tendance qui s'explique par la combinaison de deux phénomènes :

- La diminution du nombre de femmes en âge de procréer (le nombre de femmes de 20 à 40 ans est passé de 8,8 millions en 2008 à 8,4 millions en 2018).
- Une légère diminution de la fécondité des femmes (l'indicateur conjoncturel de fécondité est passé de 2 en 2014 à 1,87 en 2018).

Une légère baisse du nombre d'enfants de moins de trois ans à court terme, une stabilisation à long terme.

Au 1^{er} janvier 2019, la France compte 4,5 millions d'enfants de moins de 6 ans et 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans.

Entre 2018 et 2019, le nombre d'enfants de moins de 6 ans a baissé de 84 000 (soit - 1,8%) et celui des moins de 3 ans de 40 000 (soit - 1,8%). La baisse des effectifs de ces tranches d'âges se poursuit depuis le début des années 2010.

758 000 NAISSANCES EN FRANCE EN 2018





LA DEMOGRAPHIE DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Les jeunes enfants de famille recomposée ou monoparentale plus exposés à la pauvreté

Un enfant sur 5 de moins de 6 ans vit au sein d'un ménage pauvre, c'est-à-dire dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté établi à 12 300 € / an. Au sein des couples avec enfant(s), le niveau

de vie moyen des enfants de moins de 6 ans vivant en familles recomposées (17 800 € / an) est plus bas que celui de ceux vivant en famille « traditionnelle », (22 400 €/an).

Celui des enfants de moins de 6 ans vivant en famille monoparentale est encore plus faible, avec 14 100 € / an.

NIVEAU DE VIE ET PAUVRETÉ DES ENFANTS SELON L'ACTIVITÉ DES PARENTS EN 2016

| Situation des parents vis-à-vis du marché du travail | Ensemble des moins de 18 ans | | Enfants de moins de 6 ans | |
|--|------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| | Niveau de vie moyen (en euros/an*) | Taux de pauvreté à 60 % | Niveau de vie moyen (en euros/an*) | Taux de pauvreté à 60 % |
| Ensemble des parents en couple | 22 600 | 14,9 | 22 000 | 15,6 |
| Deux parents en emploi | 25 800 | 3,9 | 26 100 | 2,7 |
| Un seul parent en emploi | 17 900 | 25,3 | 17 500 | 24,0 |
| Deux parents sans emploi | 10 900 | 73,9 | 10 900 | 73,9 |
| Famille traditionnelle | 23 100 | 13,9 | 22 400 | 14,6 |
| Deux parents en emploi | 26 300 | 3,5 | 26 400 | 2,3 |
| Un seul parent en emploi | 18 100 | 24,7 | 17 700 | 23,4 |
| Deux parents sans emploi | 11 100 | 72,9 | 11 200 | 72,5 |
| Famille recomposée | 18 700 | 22,4 | 17 800 | 26,4 |
| Deux parents en emploi | 21 900 | 7,8 | 21 500 | 7,7 |
| Un seul parent en emploi | 16 100 | 28,9 | 16 100 | 29,2 |
| Deux parents sans emploi | 10 200 | 78,7 | // | // |
| Famille monoparentale | 15 300 | 39,5 | 14 100 | 48,8 |
| En emploi | 17 700 | 19,1 | 17 000 | 23,3 |
| Sans emploi | 11 100 | 76,1 | 11 200 | 75,2 |
| Ensemble | 21 200 | 19,7 | 21 000 | 19,9 |

Sources : Insee ; Dgfiip ; Cnaf ; Cnav ; Cmsa – enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016.

Note : les niveaux de vie moyen sont arrondis à la centaine d'euros.

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants mineurs vivant avec un couple parental dont les deux membres sont en emploi disposent d'un niveau de vie moyen de 25 800 € ; 3,9 % d'entre eux sont pauvres.



LA DEMOGRAPHIE DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Les mères d'un enfant en situation de handicap plus souvent inactives ou au chômage

Depuis 2002, le nombre d'enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap (AEEH) croît très fortement (+ 4 % par an en moyenne).

En juin 2018, 40 900 enfants âgés de moins de 6 ans sont concernés, soit 13 % de l'ensemble des enfants en situation de handicap bénéficiaires de cette allocation.

La situation professionnelle des parents, et particulièrement celle des mères,

est touchée par le handicap de leur enfant. Seulement 42% des mères vivant en couple avec au moins deux enfants dont un de moins de 6 ans bénéficiaire de l'AEEH, ont un emploi. 57% sont au chômage ou inactives. Ces proportions s'élèvent respectivement à 62 % et 32 % chez l'ensemble des mères en couple avec deux enfants ou plus dont un a moins de 6 ans.

Seulement 27% des mères isolées avec un enfant percevant l'AEEH sont en emploi, et 72% au chômage ou inactives.





2. L'OFFRE D'ACCUEIL EST DE 58,9 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans est passée de 57,7 places en 2016 à 58,9 places en 2017. Cette hausse s'explique par une baisse des naissances plus importante que le nombre de places d'accueil créées. En tout, 1,36 million de places sont proposées aux parents principalement par les assistants maternels et les structures d'accueil collectif. L'accueil proposé par les 296 000 assistants maternels employés directement par les parents reste prépondérant, bien qu'en baisse (de 2,9 % en 2017).

Les établissements d'accueil du jeune enfant (accueils collectifs, micro-crèches, crèches familiales et parentales) représentent 19,5 % des places ouvertes aux enfants de moins de 3 ans.

La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans correspond – à un instant donné – au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans (hors sphère familiale). A noter que cet indicateur ne tient pas compte de l'usage réel des places. Un enfant allant à l'école et étant gardé par un assistant maternel en fin de journée utilise par exemple deux places.





L'OFFRE D'ACCUEIL EST DE 58,9 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

De fortes disparités territoriales sont à noter, avec une capacité d'accueil qui varie de 10 places pour 100 enfants en Guyane à 93 places en Haute-Loire.

En Île-de-France, Paris et les Hauts-de-Seine bénéficient des capacités d'accueil les plus élevées, avec près de 74 places, mais seulement 32 places en Seine-Saint-Denis.

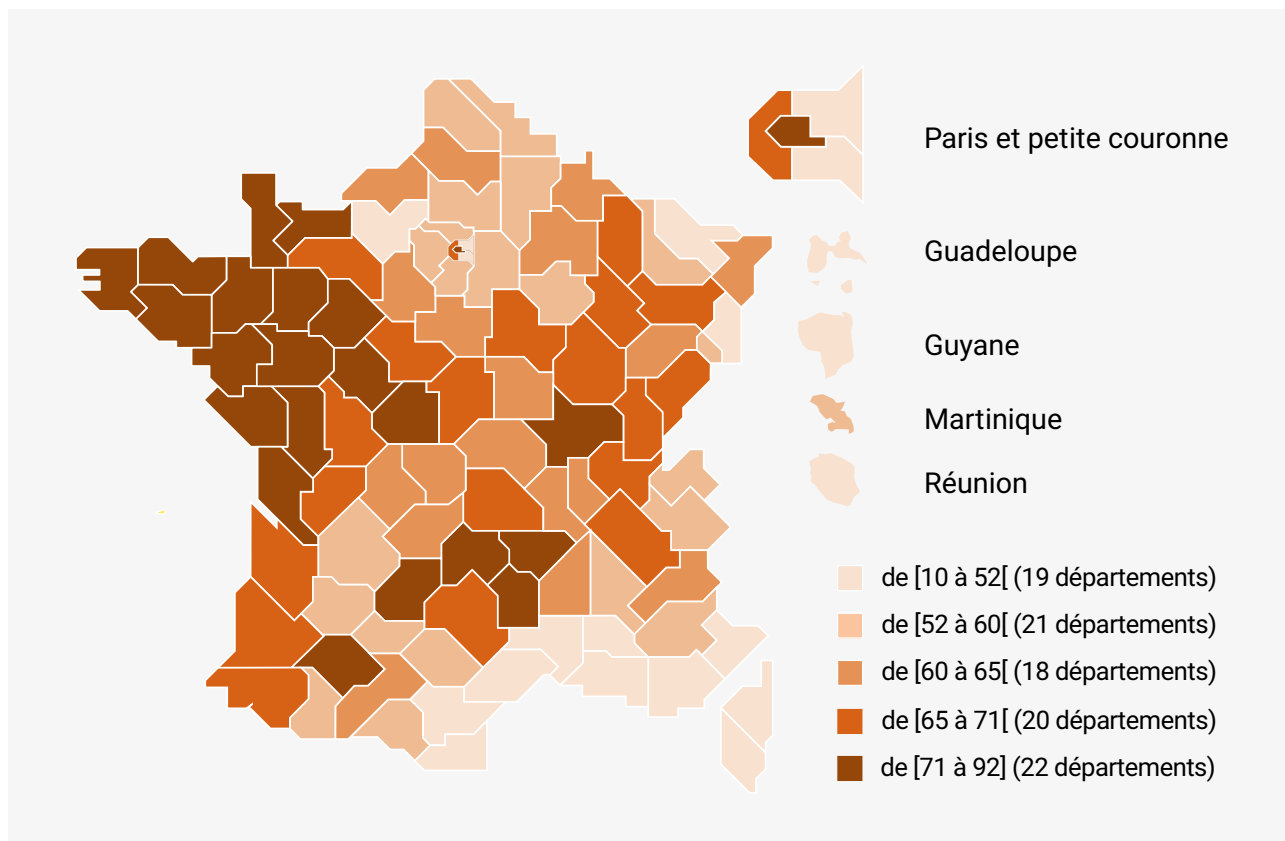
33,4 places : Assistant maternel employés directement par les parents

19,5 places : Etablissement d'accueil du jeune enfant

2 places : Garde au domicile par un salarié

4 places : Ecoles maternelles (pour les enfants de 2 ans)

UNE OFFRE D'ACCUEIL INÉGALE



Sources : Onape (Cnaf (Sias-MtEaje 2017 et fichiers statistiques FR6 2017), Cmsa (31 décembre 2017), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2017), Menez-Depp (constats de rentrées scolaires 2017-2018 et démographie au 1^{er} janvier 2018), Insee-recensement de la population, Acoss).



3. LA BAISSÉ DU RECOURS AUX ASSISTANTS MATERNELS ET AU CONGE PARENTAL CONTINUE

Moins d'enfants gardés par les assistants maternels, qui restent cependant le mode d'accueil le plus utilisé

En 2018, 787 900 familles ont perçu un complément de libre choix de mode de garde (Cmg), prestation ouverte aux familles ayant au moins un enfant de moins de 6 ans, pour le recours à un assistant maternel, soit une baisse de 2 % par rapport à 2017.

En revanche, le nombre de familles qui emploient directement un salarié pour faire garder leur(s) enfant(s) à domicile, en lente progression depuis la création de la Prestation d'accueil du jeune enfant

(Paje) en 2004, continue de progresser entre 2017 et 2018 (+ 2 400 familles, soit + 2,3 %). En 2018, le nombre de ces familles s'élève à près de 105 800 bénéficiaires.

Une augmentation continue du nombre de parents qui ont recours aux micro-crèches

Entre 2010 et 2018, le nombre de bénéficiaires d'un Cmg « structure » pour l'accueil d'un enfant en micro-crèche a considérablement augmenté, passant de moins de 3 000 bénéficiaires en 2010 à plus de 41 600 bénéficiaires en 2018, soit 14 fois plus en huit ans.





LA BAISSÉ DU RECOURS AUX ASSISTANTS MATERNELS ET AU CONGÉ PARENTAL CONTINUE

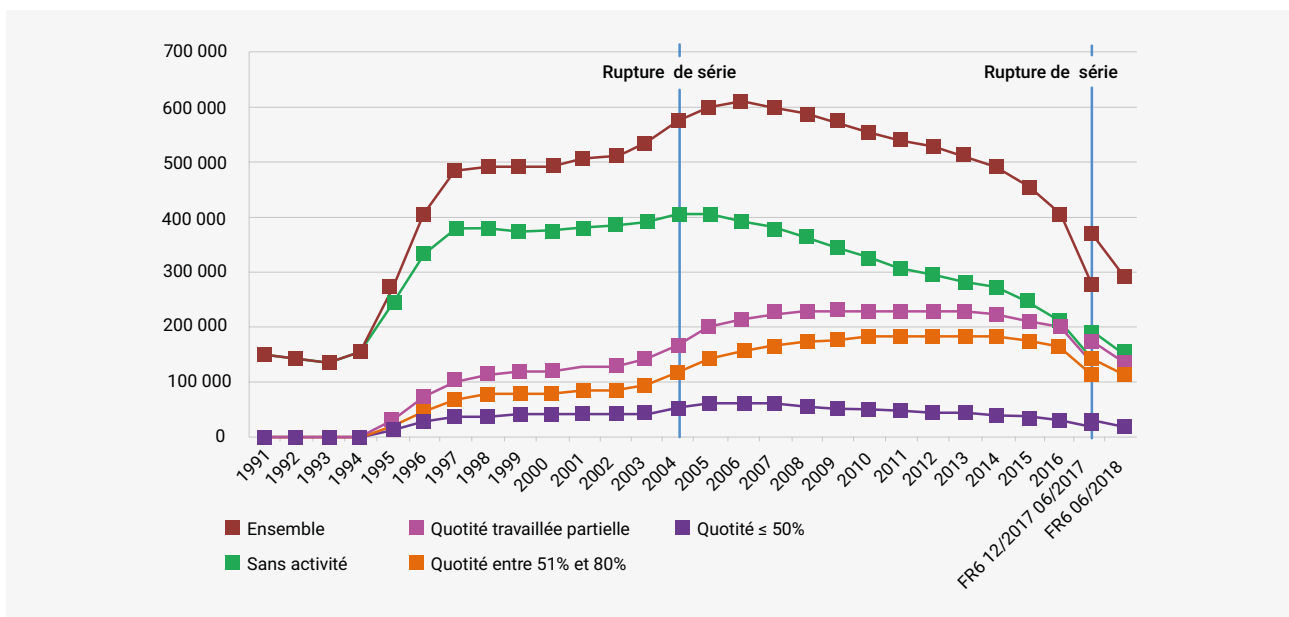
Baisse du nombre de bénéficiaires du complément pour le congé parental

Les parents d'enfants de moins de trois ans, qui travaillent à temps partiel ou qui ont cessé leur activité peuvent percevoir un complément d'activité (Clca*, Colca* ou PreParE*) pouvant compenser partiellement leur perte de revenus. En juin 2018, 290 000 familles ont bénéficié d'un complément d'activité, dont 288 300 familles bénéficiaires de la PreParE.

Avec une diminution de 21,4% entre 2017 et 2018, la tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires d'un complément d'activité se poursuit. Deux facteurs concourent à ce résultat : une baisse du recours à l'entrée du dispositif et une sortie massive des familles de la PreParE après 24 mois de versement. En effet, la prestation n'est que très peu partagée entre les deux parents, depuis que le dispositif a été rendu obligatoire au delà de ce délai en 2015.

* **Clca** : Complément de libre choix d'activité
* **Colca** : complément optionnel de libre choix d'activité
* **PreParE** : prestation partagée d'éducation de l'enfant

EVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS ACCOMPAGNANT L'INTERRUPTION TOTALE OU PARTIELLE D'ACTIVITÉ D'ENFANTS



Source : Onape (Cnaf – Fileaux données au 31 décembre 1991 à 2016 ; Allstat FR6 données au 30 novembre 2016 et 2017 ; Allstat FR6 données au 30 juin 2017 et 2018 ; Ccmsa, données au 31 décembre 2016 et 2017 et Ccmsa, données au 30 juin 2017 et 2018) - France entière, régime général.

Champ : France entière, familles bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité et ayant au moins un enfant de moins de 3 ans.

Note : de 1991 à 2002, données Cnaf ; à compter de 2003, la série prend également en compte les données de la Ccmsa.

Entre 1991 et 2003 : Ape (allocation parentale d'éducation) ; à partir de 2004 : Ape ou Clca (complément de libre choix d'activité) ou Colca (complément optionnel de libre choix d'activité) ; à partir de 2015 : Clca ou Colca ou PreParE (prestation partagée d'éducation de l'enfant).



LA BAISSÉ DU RECOURS AUX ASSISTANTS MATERNELS ET AU CONGÉ PARENTAL CONTINUE

Seulement 6% de pères bénéficiaires du complément d'activité pour congé parental

Si la part des pères au sein des bénéficiaires d'un complément d'activité augmente légèrement entre 2017 et 2018, pour atteindre 6 % des bénéficiaires en juin 2018 contre 5,1 % en juin 2017, leur proportion reste très faible. Le dispositif d'incitation au partage qui a accompagné la création de la PreParE en 2015 a donc eu un effet

très marginal sur le recours des pères. De plus, près des trois quarts des pères optent pour un congé parental à taux réduit. Parmi eux, 7 sur 10 ont une activité réduite entre 51 et 80 % d'un temps complet alors que les mères sont plus nombreuses à avoir recours au complément d'activité à taux plein. En 2018, la part des mères bénéficiaires de la prestation à taux plein reste deux fois plus élevée que celle des pères (respectivement 54 % et 26 %).





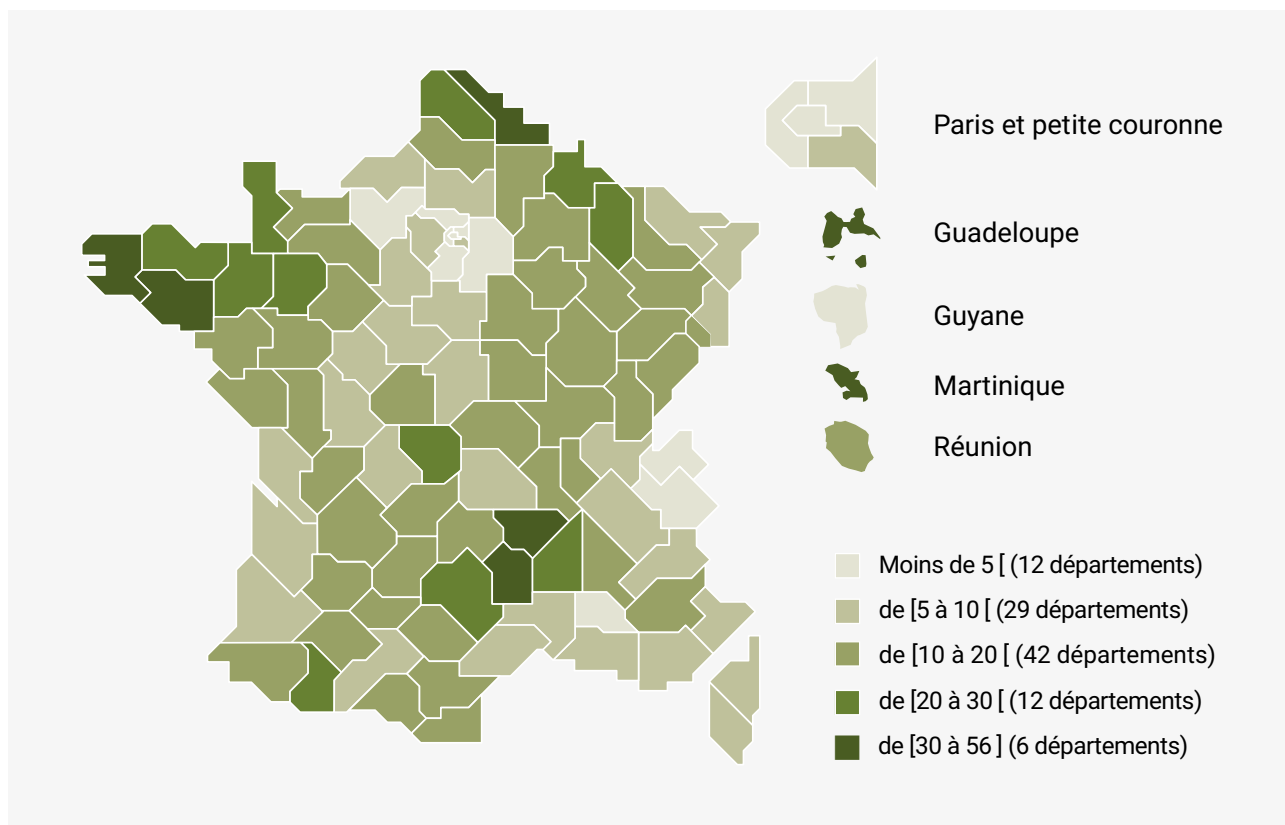
LA BAISSÉ DU RECOURS AUX ASSISTANTS MATERNELS ET AU CONGE PARENTAL CONTINUE

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans varie selon les départements

Dans l'Ouest, le Nord et le Massif central, le taux de scolarisation est important : plus d'un enfant de 2 ans sur cinq y est scolarisé. Dans les Drom, les départements des Antilles sont ceux où le taux de scolarisation est le plus élevé. Les départements de la région Île-de-France, la Savoie, la Haute-Savoie, le Vaucluse

et le Loiret ont des taux de scolarisation très inférieurs à la moyenne nationale. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences : disparité de l'offre selon la zone de scolarisation, évolutions démographiques et importance du secteur privé qui accueille proportionnellement plus d'enfants de 2 ans que le secteur public.

TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS PAR DÉPARTEMENT À LA RENTRÉE 2018 (EN %)



Source : Menj-Mesri-Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Démographie Depp-Insee, rentrée 2018.

Champ : France entière, secteurs public et privé.



4. LES ENFANTS VUS PAR LES PROFESSIONNELLS DE LA PETITE ENFANCE

L'accueil des jeunes enfants, qu'il se fasse en établissement d'accueil du jeune enfant, au domicile d'une assistante maternelle, ou en petite section de l'école maternelle est soumis à des normes, et répond à des attendus envers les enfants qui peuvent varier selon les modes d'accueil. Dans ce contexte, l'Onape a initié des travaux portant sur l'activité des professionnels de la petite enfance, notamment sur leurs manières d'agir et de caractériser les aptitudes des enfants : quelles pratiques sont exercées ? Comment s'ajustent-elles aux demandes des enfants ? Comment les professionnels appréhendent-ils,

caractérisent-ils, catégorisent-ils individuellement et collectivement les enfants dont ils s'occupent ?

A l'école maternelle, les professionnels en petite section déploient de manière plus ou moins explicite dans leurs interactions quotidiennes avec les enfants un ensemble d'attentes à se comporter « comme un individu » et à acquérir un rapport au collectif marqué par une conception individualisante du travail ; une forte réflexivité vis-à-vis de soi et une éducation au libre choix de leurs comportements ou de leurs activités.





LES ENFANTS VUS PAR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

Dans les établissements d'accueil du jeune enfant, le travail éducatif s'y présente comme une dimension valorisée tant par les institutions que les parents et les professionnels. Il recouvre toutefois des sens différents et repose sur des normes parfois floues, voire contradictoires, qui demande aux professionnels un travail de traduction, d'interprétation et de hiérarchisation des normes pour pouvoir le mettre en œuvre.

Entre injonctions politiques, diversité des intentions éducatives et attentions aux enfants, les professionnels répondent à des faisceaux d'exigences, parfois en tension ou en contradiction. Dans ce contexte, les types de catégorisation qu'ils effectuent pour agir auprès des enfants se pensent et se concrétisent différemment en fonction des lieux d'exercice, des qualifications professionnelles et des modes d'organisation choisis ou subis.





ANNEXES



Observatoire national
de la petite enfance

Créé en 2002 à l'initiative de la Caisse nationale des Allocations familiales, l'Observatoire national de la petite enfance (ONaPE) réalise le recueil, l'échange et la coordination avec l'appui de son comité scientifique des travaux menés dans le domaine de la petite enfance, afin de contribuer à un meilleur éclairage des décisions et de l'action.

Un observatoire qui rassemble et analyse les données scientifiques sur la petite enfance

Piloté par la Direction des statistiques, des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales, l'Observatoire fédère l'ensemble des services de statistiques et d'études des institutions impliquées dans les politiques de la petite enfance :

- la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé ;
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ;
- la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (Depp) ;

- la Mutualité sociale agricole (Msa) ;
- l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos).

Le rapport annuel, un état des lieux de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans

Publié annuellement depuis 2005, le rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance est élaboré collectivement. Cette publication fournit des données quantitatives et qualitatives sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans notamment dans sa dimension de conciliation entre la vie familiale et professionnelle, l'un des axes majeurs des politiques en faveur de la petite enfance. Il vise également à fournir des éléments issus de travaux d'études et de recherches permettant d'approfondir ou d'explorer à l'épreuve du terrain les connaissances recueillies.

La lettre de l'Onape complète chaque année la publication du rapport annuel en mettant en avant des données stratégiques issues du rapport, complétées avec des données provisoires et l'information sur les travaux en cours de la Cnaf. La dernière édition est disponible dans l'espace [Presse&Institutionnel/Recherche et Statistiques/Publications/La Lettre de l'Observatoire](#) sur Caf.fr

CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT 01 45 65 68 84

Jackie EDI 01 45 65 68 91

presse@cnaf.fr



Caisse nationale des Allocations familiales
32 avenue de la Sibelle - 75014 Paris